

Stéphane Troussel

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE
HÔTEL MATIGNON
57 RUE DE VARENNE
75700 PARIS SP 07

Bobigny, le 29 mai 2018

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les effets induits par la mesure de contractualisation résultant de l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022 pour un Département comme la Seine-Saint-Denis.

En préalable à des considérations plus techniques, je rappellerai que le fondement même d'un contrat est l'accord de volonté entre deux parties. Un contrat suppose des échanges, des discussions et des possibilités de négociations qui se sont révélées jusqu'alors inexistantes dans nos rencontres avec le représentant de l'Etat. Le contrat proposé est exclusivement vertical et seule la crainte d'une baisse supplémentaire des dotations motive en réalité son éventuelle conclusion. Cette disposition poursuit aussi la tendance à la réduction de l'autonomie financière et fiscale des collectivités et l'affaiblissement de l'esprit de la décentralisation.

Par ailleurs, les discussions techniques qui ont eu lieu entre l'Etat et le Département ont fait apparaître un grand nombre d'incohérences qui empêchent de prendre en compte la réalité des territoires.

A y regarder de plus près, la prise en compte par le contrat de l'évolution des allocations individuelles de solidarité est un trompe-l'œil. Le rebasage annuel de ces allocations induit la réintégration des charges supérieures à 2% mécaniquement l'année suivante. Aussi, le bénéfice de l'écrêtement de la première année est perdu les années suivantes. Nous avons interpellé à plusieurs reprises les services de l'Etat à ce sujet, tant au niveau local que central, mais restons à ce jour sans réponse. Je vous laisse imaginer les effets insoutenables de ce mécanisme pour un Département comme la Seine-Saint-Denis qui connaît un accroissement mécanique des dépenses de RSA de plus de 4% par an.

La mesure intègre des critères de modulation notamment liés aux revenus et à la croissance démographique. Mais il est quelque peu surprenant qu'aucun Département métropolitain ne soit éligible au critère de bonification au titre du revenu moyen par habitant. La Seine-Saint-Denis, qui n'est pas réputée pour l'aisance de sa population, se situe ainsi au-dessus du seuil d'éligibilité. Le Département ne bénéficiera pas non plus d'une bonification au titre du critère démographique, malgré sa population – la plus jeune de France métropolitaine – en forte croissance. Cette dynamique démographique a pourtant des conséquences immédiates sur l'évolution des dépenses du Département : nous construisons près d'un collège supplémentaire par an !

Enfin, le dispositif proposé méconnaît de manière évidente les synergies qui se développent sur les territoires entre collectivités et qui constituent l'une des richesses de la décentralisation. En imposant une contrainte sur la seule dépense, le dispositif de contractualisation ne tient aucun compte des recettes qui peuvent être mobilisées pour développer l'intervention publique, notamment auprès des organismes nationaux et européens mais aussi dans les actions coordonnées entre collectivités. Il va donc entraîner des réductions du périmètre des services publics et la fin des projets cofinancés sans améliorer la situation financière des collectivités.

En définitive, le contrat proposé m'apparaît déconnecté et dangereux : déconnecté des besoins sociaux des Séquano-dionysiens et dangereux pour les solidarités humaines et territoriales dont nous avons la responsabilité. Aussi volontaire soit-elle, la Seine-Saint-Denis ne pourra pas satisfaire la contrainte imposée par ce contrat : les allocations individuelles de solidarité continuent de progresser (le RSA est en hausse de 4,5% depuis le début de l'année 2018), l'effectif des mineurs non accompagnés a augmenté de 66% en un an et ne tarit pas et le Département continue de pallier les désengagements et carences des autres acteurs publics. Ainsi, laisser croire que les collectivités seraient de mauvaises gestionnaires est tout simplement faux. Nos dépenses de fonctionnement n'ont évolué, hors allocations individuelles de solidarité, que de 1,1 % de puis ces 10 dernières années !

A l'heure où la mission parlementaire Cornut-Gentille / Kokouendo dénonce les manquements de la puissance publique en Seine-Saint-Denis, le plus absurde serait que l'augmentation subie des charges entraîne demain une sanction financière de l'Etat.

La critique de ce dispositif n'épuise pas, loin de là, les sujets de préoccupations du Département. Les discussions relatives aux allocations individuelles de solidarité n'ouvrent aucune perspective significative, pas plus que celles concernant les mineurs non accompagnés.

En Seine-Saint-Denis, le poids des allocations individuelles de solidarité s'est aggravé en 2017. Leur montant global a ainsi progressé de 6 % par rapport à 2016 et constitue plus du tiers de notre budget de fonctionnement.

Le reste à charge de ces trois allocations a atteint 238 millions d'euros en 2017 pour notre seul Département. Vous comprendrez donc qu'une péréquation verticale de 200 millions d'euros pour toute la France, pérennisant un dispositif déjà existant sans abondement de crédits, soit plus qu'insuffisante. Je m'inquiète par ailleurs de voir mentionnés les 50 millions d'euros du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion comme éventuelle source de couverture de prestations sociales, meilleur moyen de dévitaliser un dispositif qui a pourtant fait ses preuves.

Pour les mineurs non accompagnés, l'aide de l'Etat qui était exceptionnelle deviendrait pérenne. Je ne peux qu'apprécier cette prise de conscience. En Seine-Saint-Denis, ce sont près de 1 129 Mineurs Non Accompagnés qui ont été accueillis par mes services en 2017, sans compter l'augmentation de 68 % du nombre d'évaluations. Au global, avec 24 % de croissance en un an, nos dépenses pour l'aide sociale à l'enfance ont atteint 301 millions d'euros en 2017 (+57 millions d'euros). Ces dépenses sont incontournables pour faire face à nos responsabilités de protection des mineurs. L'abondement de l'aide pour tout le territoire national de plus ou moins 53 millions d'euros reste par conséquent très en deçà des besoins.

Voici brièvement exposées les raisons m'empêchant d'accepter la contractualisation si aucune inflexion n'était décidée. Voici exprimés une nouvelle fois des motifs d'inquiétude sur notre capacité collective à répondre à l'impératif de cohésion sociale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.



Stéphane Troussel